

Procédure d'inscription aux cours et aux examens hors faculté

Faculté (1)	Personnes de contact (2)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux cours (3)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux examens (4)	Suivi administratif (5)	Commentaires (6)
Droit	Secrétariat des étudiants	Deux démarches obligatoires : *S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée. *Remplir le formulaire d'inscription en suivant les différentes étapes : https://www.unige.ch/droit/etudiants/directives/#toc7	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.
FPSE	Secrétariat des étudiants	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée. Aucune démarche n'est à faire auprès de la FPSE par les étudiant-es. Ne pas contacter leur secrétariat.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	
IUFE	Secrétariat des étudiants	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.

Faculté (1)	Personnes de contact (2)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux cours (3)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux examens (4)	Suivi administratif (5)	Commentaires (6)
GSI	Secrétariat des étudiants	Deux démarches obligatoires : *S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée. *Remplir le formulaire disponible sur le site du GSI et le transmettre au secrétariat des étudiants dans les délais fixés par leur calendrier : https://www.unige.ch/gsi/files/9615/6828/9799/Demande_inscript_enseignements_examens_2019-2020.pdf	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.
Lettres	Service des étudiants et des examens/M. Nicolas Fornerod	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Obligatoire : seulement pour cette faculté, remplir ce formulaire <u>en indiquant le nombre de crédits pour chaque cours</u> . Pas besoin de signature. https://www.unige.ch/fti/files/7915/3873/2701/contrat-def-module-libre-unige.pdf

Faculté (1)	Personnes de contact (2)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux cours (3)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux examens (4)	Suivi administratif (5)	Commentaires (6)
GSEM	Service aux étudiants	Deux démarches obligatoires : *S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée. *S'inscrire également à la GSEM au moyen de ce formulaire (en ligne ou sur papier à rendre au secrétariat) : https://www.unige.ch/gsem/fr/etudiants/formulaires/formulaire-dinscription-aux-cours-examens-registration-form-for-courses-exams/	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.
Sciences	Secrétariat des étudiants	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.
SdS	Secrétariat des étudiants	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann.	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.

Faculté (1)	Personnes de contact (2)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux cours (3)	Démarches de l'étudiant pour s'inscrire aux examens (4)	Suivi administratif (5)	Commentaires (6)
Théologie	Secrétariat des étudiants	S'inscrire obligatoirement à la FTI via IEL dans la rubrique dédiée.	Une fois inscrit au cours, l'étudiant est automatiquement inscrit à l'examen. En cas de renoncement à l'examen, prière d'informer M. Allemann	Les notes, une fois reçues à la FTI, sont validées par les conseillers aux études et ajoutées au prochain relevé de notes.	Si vous recevez un relevé de notes, prière de nous envoyer une copie.